



**CENTRE DE FORMATION HORTIBAT**  
SIÈGE : Route Nationale, «Hameau Le Jeune Bois» 59157 Beauvois en Cambrésis.  
ANTENNES : 102 Ter rue de Saint Quentin 02110 Bohain en Vermandois  
19 rue Hoche 02700 Tergnier  
204 rue Burgault 59113 Seclin (au sein du Domaine Napoléon)  
75 rue Blanqui 59215 Abscon  
SIRET : 482 155 827 00025 APE : 8559A N° Déclaration d'activité : 31 59 06203 59  
03.27.85.15.37 hortibat-formation@orange.fr



## MODULE DE FORMATION:

### HOMMES TOUTES MAINS

\*\*\*\*\*

**Objectif(s) :** Savoir organiser et réaliser des petits travaux de bricolage en respectant les règles d'ergonomie et de sécurité

**Public et pré-requis :** Tous public

**Durée:** 70 heures de formation en centre

**Accès et conditions d'admission :** Entrées et sorties permanentes

#### Contenu:

- Petits travaux de peinture, lasure
- Préparation des murs et sols: lessivage, enduisage avant pose, enduits décoratifs, toile de verre, pose de faïence....
- Petite maçonnerie
- Connaissance et utilisation du petit matériel de bricolage
- Connaissance des produits et de leur utilisation (peinture, enduits...)
- Méthode et organisation du travail
- Connaissance des règles de sécurité, d'hygiène, de prévention et de la réglementation en vigueur

#### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Séances de formation en salle équipée de vidéo projecteurs pour la théorie (support pédagogiques et techniques).  
Explications et exercices pratiques au sein de notre plateau techniques : atelier permanent jardin pédagogique, avec mises en situation réelle.

EPI non fournis. Mise à disposition des moyens pédagogiques du centre : atelier, jardin, matériel, salle de cours, bibliothèque, salle informatique.

La formation est assurée par notre équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.

#### Suivi et évaluation:

Un livret de compétences est établi avec progression tout au long du parcours de formation et évaluations réalisées en cours de formation. Remise d'une attestation de fin de formation.

#### Modalités de financement :

- ◆ Dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation (prise en charge par l'OPCO)
- ◆ Dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- ◆ Dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- ◆ Dans le cadre d'une formation salariée financée par l'employeur (Plan de développement des compétences)
- ◆ Autofinancement

#### Coût :

11€ de l'heure par stagiaire. L'adaptation de la formation à chaque parcours permet une tarification à la carte.

#### Accessibilité :

Locaux : réglementation ERP

Locaux accessible aux PMR

Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.